

PROTECTIONS DE LA TÊTE



Juillet 2015

PROTECTION CONTRE...



-  les chocs et perforations par des chutes d'objets
-  les heurts contre des objets fixes ou en mouvement
-  les chutes de hauteur...

TYPES DE PROTECTION

CASQUE DE PROTECTION
NF EN 397



Protège la partie supérieure de la tête du porteur contre les chocs provoqués par des chutes d'objets. Protège contre le risque mécanique (chocs, chutes d'objets, écrasement latéral) mais peut également protéger des risques électriques et thermiques.

CASQUETTE ANTI-HEURT
NF EN 812



Protège contre les heurts avec des objets durs et immobiles.

Ne protège pas contre les projections ou chutes d'objets.

Ne peut en aucun cas se substituer au casque de protection

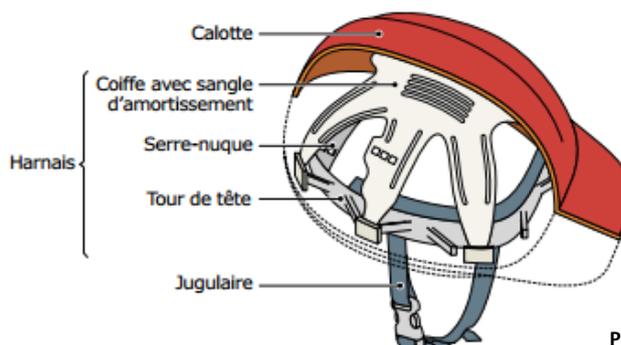
CASQUE FORESTIER
NF EN 397



Constitué d'un casque, d'une visière grillagée et de protecteurs auditifs.

Protège à la fois contre les chutes d'objets, le bruit et les projections d'objets au niveau du visage.

LES ÉLÉMENTS CONSTITUANT LE CASQUE



ENTRETIEN ET DURÉE DE VIE

Les casques sont soumis à de multiples agressions.

La durée de vie des casques de sécurité est liée aux matériaux constitutifs, aux conditions d'emploi et de stockage et à la qualité de leur entretien.

MATIÈRE	POLYÉTHYLÈNE	POLYAMIDE	ABS	PHÉNOL-TEXTILE	POLYESTER RENFORCÉ FIBRE DE VERRE
Durée d'utilisation	36 mois	48 mois	48 mois	60 mois	60 mois
Résistance au vieillissement	Bonne	Bonne	Bonne	Excellente	Excellente
Résistance aux U.V	Passable	Moyenne	Passable	Excellente	Excellente
Résistance aux déformations thermiques	Jusqu'à 70°C	Jusqu'à 150°C	Jusqu'à 90°C	Jusqu'à 500°C	Jusqu'à 500°C
Point de fusion	150°C	220°C	180°C	Carbonisation à 1000°C	Carbonisation à 1000°C
Résistance par grands froids	Très bonne Limite -40°C	Moyenne Limite -20°C	Bonne Limite -30°C	Excellente Sans limite	Excellente Sans limite

Tout casque ayant subi un choc doit être remplacé.

Il est recommandé pour l'entretien des casques de sécurité :

-  de les nettoyer régulièrement
-  de les stocker à l'abri de la lumière (UV), de la chaleur et des intempéries
-  de ne pas les exposer derrière une glace, un pare-brise ou la lunette arrière d'une voiture

Les informations relatives aux caractéristiques du casque, à la date limite d'utilisation, au stockage et à l'emploi figurent dans la notice d'emploi fournie avec le casque. Cette notice doit être remise à chaque porteur de casque.

LE MARQUAGE

Un casque de sécurité répondant à la réglementation et aux normes doit présenter les marquages obligatoires :

